

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE**

**VOLET METFPA DU PROGRAMME SOCIAL
DU GOUVERNEMENT (PSGouv2)
PERIODE 2021- 2024**

Document de présentation des activités prioritaires

Août 2021

Table des matières

1. Contexte sectoriel.....	2
1.1. Les avancées depuis 2011	3
1.2. Les défis restants du METFPA.....	4
2. Les Objectifs du programme sectoriel.....	4
3. Description des activités du programme sectoriel.....	5
3.1. École de la seconde chance (E2C).....	5
3.1.1. Formation de masse sur toute l'étendue du territoire	6
3.1.2. Renforcement des capacités et valorisation des acquis des expériences.....	7
3.1.3. Appui à l'insertion.....	7
3.1.4. Communication sur les activités de l'E2C.....	7
3.1.5. Pilotage, Gestion et Suivi évaluation des activités	7
3.1.6. Lutte contre la fragilité dans les zones frontalières nord.....	8
3.2. Académie des Talents (ACT)	8
3.2.1. Améliorer l'accès au dispositif de l'ETFPA.....	9
3.2.2. Renforcer les capacités des personnels.....	10
3.2.3. Déployer des classes prépa CAP sur l'étendue nationale	10
3.2.4. Assurer l'adéquation Formation-Emploi	11
3.2.5. Assurer la Communication sur l'ACT	11
3.2.6. Favoriser le pilotage, la gestion et le suivi-évaluation des activités de l'académie des talents	11
Annexes	12
Tableau 1 : Objectifs quantitatifs du programme	12
Tableau 2 : Budget du programme.....	15

1. Contexte sectoriel

Le programme Social du Gouvernement (PSGouv) est un instrument de renforcement de la dimension sociale de la politique du Président de la République. En effet, SEM Alassane OUATTARA considère que **le but ultime de l'action publique est d'améliorer les conditions de vie des populations, notamment les couches les plus défavorisées**¹.

A cet effet, le PSGouv 2021-2024 vise à consolider les acquis du PSGouv 2019-2020, à travers la poursuite de la réduction des inégalités et de la pauvreté, en mettant à la disposition des populations, les infrastructures et services indispensables pour satisfaire les besoins sociaux de base. Ce programme doit permettre au Gouvernement d'atteindre certains objectifs majeurs, qui découlent du programme « Côte d'Ivoire Solidaire ».

La population de la Côte d'Ivoire est estimée à 25,7 millions d'habitants dont les deux tiers sont âgés de moins de 35 ans. La proportion des jeunes de 16-24 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en éducation, est de 27,9% selon l'ENE 2019.²

Dans ce sens, le renforcement du dispositif éducation/formation apparaît plus qu'indispensable pour offrir aux populations des compétences nécessaires à leur insertion durable dans le tissu économique. Il s'agit notamment de renforcer l'accès à l'éducation, d'améliorer le rendement interne des filières de formation et d'œuvrer à une insertion professionnelle durable des populations.

Depuis le 06 avril 2021, il a été créé le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (METFPA). L'objectif de cette décision est d'apporter une solution aux préoccupations de la société en lien avec le développement des compétences, tant au niveau de la formation professionnelle initiale et continue que de l'apprentissage. Les missions assignées au Ministère sont les suivantes :

- Définir un cadre réglementaire pour le développement de l'enseignement technique ;
- Assister les collectivités décentralisées pour le suivi et le contrôle de l'implémentation des établissements d'enseignement technique ;
- Encadrer l'enseignement technique privé ;
- Améliorer la perception de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle auprès des populations et leur offrir des opportunités de requalification, à travers l'école de la deuxième chance ;
- Appuyer l'insertion des jeunes formés, en liaison avec le Ministère en Charge de l'Emploi des jeunes ;
- Promouvoir l'apprentissage et la formation continue.

¹ www.psgouv.ci

² Enquête Nationale de l'Emploi

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSGouv 2021-2024, le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage intervient au niveau de deux (2) axes à savoir :

- **Lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du nord ;**
- **Insertion professionnelle des jeunes et service civique.**

1.1. Les avancées depuis 2011

Les principales évolutions des indicateurs du dispositif de l'ETFPA sur la période 2011-2020 sont les suivantes :

- Une hausse de 65,5% du nombre d'apprenants (39 365 en 2011 contre 114 166 en 2020), en raison notamment du recours au secteur privé³ ;
- Le recrutement de 2 138 enseignants dans le public, dont 830 formés à l'IPNETP depuis 2011 ;
- La réhabilitation de 20 établissements publics et la construction et l'équipement d'un (1) établissement public depuis 2011 ;
- La formation qualifiante de 32 515 bénéficiaires de 2016-2020 dont 12 500 formés par apprentissage à travers les structures de l'ETFPA et avec l'appui des partenaires (PEJEDEC, PROFADEC, PAAEIJ, GERME, PROFORM, UMF).

Sur cette période, plusieurs réformes structurelles ont été initiées :

- (i) La prise du Décret n°2016-1101 du 07 décembre 2016 portant création organisation et fonctionnement du Comité Paritaire de Pilotage du Partenariat en matière de Formation Professionnelle (CPP) ;
- (ii) La prise du décret n° 2019-118 du 06 février 2019 relatif à la formation professionnelle par apprentissage et de cinq (05) arrêtés d'application dudit décret ;
- (iii) La mise en place d'un programme de renforcement des capacités des formateurs par immersion en entreprise ;
- (iv) L'introduction dans le dispositif EFTP de classes passerelles avec les autres ordres d'enseignement.

³ La proportion d'élèves dans le privé est passée de 21 362 en 2011 à 78 951 en 2020

1.2. Les défis restants du METFPA

Malgré ces avancées, le Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage demeure confronté à plusieurs défis. Ce sont entre autres :

- (v) L'accroissement des capacités d'accueil du dispositif afin que **l'effectif des apprenants dans les formations professionnelles et techniques passe de 5% en 2020 à 25% de celui du secondaire général en 2030** ;
- (vi) L'actualisation et l'adaptation permanentes des programmes de formations aux besoins de l'économie, l'équipement des plateaux techniques de formation et le renforcement permanent des capacités des personnels afin **de faire passer le taux d'insertion des diplômés de l'ETFPA de 32% en 2020 à 80% en 2030** ;
- (vii) L'amélioration du mécanisme d'orientation des élèves, du cadre de vie et de l'environnement scolaire, du dispositif technique de formation afin **d'assurer une plus grande attractivité de l'ETFPA auprès des populations** ;
- (viii) L'opérationnalisation de la passerelle entre l'éducation nationale, l'enseignement technique et professionnelle et l'enseignement supérieur afin de **résorber les flux d'élèves qui sortent du système éducatif chaque année à partir du secondaire** ;
- (ix) La révision du modèle économique des établissements de formation professionnelle pour **pérenniser le financement du dispositif de l'ETFPA** ;
- (x) La conception des programmes de formation de masse notamment en apprentissage afin de **réduire le stock de personnes en quête d'insertion professionnelle durable**.

2. Les Objectifs du programme sectoriel

L'objectif du programme sectoriel est de résorber le stock de jeunes en quête de qualification et d'insertion professionnelle durable à travers un nouveau dispositif de l'ETFPA.

Cet objectif général se décline en deux objectifs spécifiques, à savoir :

- Développer un programme de formation de masse qui absorbe l'important stock de personnes non insérés professionnellement de manière durable ;
- Améliorer l'accès, l'offre de formation et la couverture nationale de l'ETFPA de manière à répondre aux besoins de formation des jeunes sortant de l'enseignement général.

Pour atteindre ces objectifs, le programme sectoriel du METFPA s'articule autour de deux composantes majeures :

- **L'École de la Seconde Chance (E2C)**, pour former et faciliter l'insertion d'un (1) Million de personnes en quête de qualification et d'insertion professionnelle ;
- **L'Académie des Talents (ACT)** pour améliorer l'accès, l'offre de formation et la couverture nationale de l'ETFPA afin de doubler à la fois la proportion des apprenants par rapport à l'effectif du secondaire général et le taux d'insertion des diplômés.

3. Description des activités du programme sectoriel

Ce programme comporte deux composantes.

3.1. École de la seconde chance (E2C)

On estime qu'entre 350 000 et 400 000 jeunes rejoignent chaque année la population en âge de travailler⁴. Cependant, force est de constater qu'une frange importante de la population, notamment les jeunes n'a pas encore accès à un emploi rémunérateur ou à une activité productive rentable. Cette couche de la population est la plus vulnérable sur le marché du travail. En effet, au-delà du chômage, les emplois occupés par cette population sont plus précaires. Près de 25% des jeunes en 2014 et 31,1% en 2015 ont des revenus mensuels inférieurs au SMIG qui est de 60 000 F CFA/mois. En 2016, 98,7% des jeunes de 14 à 24 ans sont occupés dans le secteur informel ; ce taux est de 94,7% pour la tranche d'âge 25 – 34 ans.

L'analyse de ces indicateurs du marché du travail montre donc qu'il existe un important stock de personnes sans emploi durable ou en quête de reconversion professionnelle.

L'École de la seconde chance (E2C) est un programme développé pour résorber ce stock de personnes sans emploi ou mal insérés. Il s'agit d'un programme de formation de masse, qui donne prioritairement aux bénéficiaires l'opportunité d'acquérir des compétences professionnelles et, si nécessaire, d'être accompagnés dans un projet d'insertion. Ce programme vise à l'horizon 2030 à traiter un stock de deux (2) **millions de personnes** sans emploi ou mal insérés, avec un objectif intermédiaire d'un million dans le cadre de la mise en œuvre du PSGouv 2 sur la période 2021-2024.

La stratégie mise en œuvre dans l'E2C se décline en trois (3) phases clés :

- (i) La formation sur les métiers correspondants aux besoins du secteur productif : Elle consistera à concevoir ou adapter les curricula de formation sur la base des besoins du secteur productif. Ceci aura l'avantage de doter les apprenants de compétences qui sont recherchés sur le terrain et ainsi à faciliter leur absorption dans le tissu économique.
- (ii) La mise en stage pratique / apprentissage des apprenants chez des professionnels : Cette activité va permettre aux apprenants de mettre en pratique les compétences acquises à l'école dans un environnement professionnel.
- (iii) L'appui à l'insertion : Il s'agira d'assurer un accompagnement individualisé des jeunes formés et de mettre en place un fonds de garantie d'insertion auprès des institutions financières.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, plusieurs activités ont été définies.

⁴ AGEPE et INS 2014

3.1.1. Formation de masse sur toute l'étendue du territoire

L'objectif de l'E2C étant de former et aider à l'insertion d'un (01) million de personnes en quête de qualification et d'insertion professionnelle, des programmes de formation de masse seront déployés sur toute l'étendue du territoire. Ainsi, 688 400 personnes bénéficieront de formations qualifiantes de courte durée à visée d'insertion rapide et 300 000 personnes de formations par apprentissage sur toute l'étendue du territoire.

Ces deux activités seront menées par la Direction de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle (DAIP) et l'AGEFOP, deux (2) structures ayant formé près de 45 000 personnes sur la période 2016-2020 dans le cadre du projet PEJEDEC. Le processus de choix des filières de formation sera reconduit : l'identification des métiers porteurs dans chaque localité en lien avec le milieu productif, l'étude des possibilités d'insertion, l'analyse des plateaux techniques existant dans les établissements et dans les entreprises, l'identification des maître-artisans et la validation des curricula.

Pour le passage à l'échelle nationale, les premières activités seront menées par la DAIP avec la composante Apprentissage du C2D2 et par l'AGEFOP avec le PEJEDEC 3 . Des appuis supplémentaires seront nécessaires pour aller au-delà de ces expériences. L'accompagnement des ministères techniques sera également indispensable.

D'ores et déjà, une phase pilote dans les métiers de l'agriculture a été intégrée dans le cadre des activités liées au prêt souverain de l'Agence Française de Développement. Quatre mille cinq cent (4500) personnes dans le Département de BOTRO (région du Gbêkê) recevront une formation aux métiers ruraux avec l'appui du Programme National des Métiers Ruraux (PNMR).

Des champs-écoles seront ouverts dans chacun des 14 Districts, à l'effet de procéder à la formation des formateurs agricoles. Il s'agit de vulgariser, en lien avec le Ministère en charge de l'agriculture et l'Ecole Supérieure d'Agronomie de l'INP-HB, de nouvelles pratiques et techniques agricoles, à l'effet d'accroître le rendement des parcelles, de réduire la pénibilité du travail agricole. Un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) dans les différents métiers agricoles sera délivrés aux agriculteurs formés en bout de chaîne. L'ouverture d'un département agricole au sein de l'IPNETP est un premier pas vers cette initiative.

Toujours à titre illustratif, en lien avec le Ministère en charge du transport, des sessions de formation ou de renforcement de capacités seront organisées à l'intention de près de 10 000 personnes, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude de Conducteur Routier (CACR). En effet, en vue de l'amélioration de la sécurité routière, l'obtention de ce certificat sera exigée à tout personne désirant faire de la conduite automobile sa profession.

3.1.2. Renforcement des capacités et valorisation des acquis des expériences

Au regard du nombre de bénéficiaires visés (1 million), il sera nécessaire de disposer d'un effectif important de formateurs. Les maîtres artisans ont l'avantage d'être soit auto-employés, soit en emploi et donc d'avoir une expérience professionnelle certaine à partager aux plus jeunes. Il s'agit donc de valoriser cette fonction en créant un cadre réglementaire approprié, en renforçant leurs capacités afin de les intégrer au programme de l'E2C.

Ainsi, trente mille (30 000) maîtres-artisans issus du secteur productif verront leurs capacités techniques, pédagogiques et opérationnelles renforcées. Ils seront appelés à encadrer la formation pratique des bénéficiaires soit pendant le stage, soit pendant l'apprentissage. Ces maîtres artisans seront sélectionnés par le biais des entreprises formelles et des chambres consulaires.

Par le biais du processus de validation des acquis des expériences (VAE), 3000 travailleurs verront leurs compétences certifiées en 2024. Il est déjà prévu dans le C2D2 d'en certifier 1500.

3.1.3. Appui à l'insertion

L'E2C prévoit d'accompagner 505 800 personnes formées et désirant se tourner vers l'auto-emploi. Cela se fera à travers un accompagnement individualisé de ces personnes par des mentors ou des cabinets recrutés dans le cadre du programme. Il est prévu la mise en place d'un fonds de garantie d'insertion de quatre (4) milliards de F CFA logés auprès des institutions bancaires ou de micro crédit. L'appui à l'insertion sera piloté par l'Agence Emploi Jeunes qui possède en la matière des expériences concluantes avérées.

3.1.4. Communication sur les activités de l'E2C

Pour s'assurer de l'adhésion de la population à ce programme, des campagnes de communication seront mise en œuvre. La stratégie de communication devra promouvoir le partenariat avec le secteur productif et les collectivités territoriales, valoriser les talents des apprenants et améliorer sensiblement l'image de L'ETFFPA.

L'objectif est d'obtenir 2 000 000 de postulants au programme de l'Ecole de la Seconde Chance (E2C)

3.1.5. Pilotage, Gestion et Suivi évaluation des activités

Le pilotage comprend la mise en place du cadre règlementaire, organisationnel et fonctionnel ainsi que l'opérationnalisation des organes de gouvernance de l'E2C.

La gestion couvre le respect du manuel de procédures en matière de gestion financière, de passation de marchés et de responsabilités sociales et environnementales.

Le suivi-évaluation consistera à mettre en place un système d'information permettant de collecter régulièrement les données en vue du calcul et de l'analyse des valeurs des indicateurs du programme afin d'en améliorer la performance.

3.1.6. Lutte contre la fragilité dans les zones frontalières nord

Dans le cadre de l'E2C et conformément aux priorités du PSGouv 2, une attention particulière sera portée en urgence aux régions du Boukani, de la Bagoué, du Poro et du Tchologo.

Pour ces régions, trois (3) projets structurants de chantiers école, champs école et fermes école pour 5 600 jeunes seront mis en œuvre. Ces projets élaborés dans les secteurs à fort taux d'employabilité que sont le BTP, l'Agriculture et l'élevage, favoriseront l'insertion rapide des apprenants.

Huit (8) Unités Mobile de Formation (UMF) seront acquises pour offrir l'opportunité à 1500 personnes en quête de qualification et d'insertion professionnelle, habitant les zones très éloignées des centres de formations de l'ETFPA, d'accéder au programme de l'E2C dans les régions susmentionnées.

Huit (8) Unités Mobile de Formation (UMF) seront acquises pour offrir l'opportunité à 1500 personnes en quête de qualification et d'insertion professionnelle, habitant les zones très éloignées des centres de formations de l'ETFPA, d'accéder au programme de l'E2C dans les régions susmentionnées.

Il est prévu dans le cadre du Programme d'Investissement Public (PIP) l'ouverture de trois (3) autres antennes de l'AGEFOP dans les villes de Guiglo, d'Aboisso et de Katiola.

Le coût total de cette première composante du PSGouv est de 739,70 Milliards de Franc CFA dont 46,21 sont déjà acquis et donc 693,447 à rechercher. La déclinaison de montant par année est la suivante (1,04 en 2021, 115,84 en 2022, 253,65 en 2023 et 369,16 la dernière année).

3.2. Académie des Talents (ACT)

L'académie des talents (ACT) est un concept innovant qui vise à faire du dispositif de l'ETFPA un laboratoire de développement des talents des jeunes intégrant ce système de formation. Il s'agit à terme de réduire le flux de jeunes alimentant le stock de personnes sans emploi ou mal insérés.

Sa stratégie consiste à entreprendre des actions qui permettront de renforcer la capacité d'accueil de l'ETFPA et d'améliorer les rendements interne et externe de ce dispositif. Dans un contexte d'éducation pour tous, la quasi-totalité des élèves qui seront amenés à sortir prématurément de l'enseignement de base devront pouvoir trouver une offre crédible de formation au sein de l'ETFPA. Cette crédibilité sera fortement dépendante de l'amélioration du taux d'insertion des diplômés de l'ETFPA.

Ce programme vise à l'horizon 2030 à recueillir tous les jeunes sortis prématurément de l'enseignement général et à porter le taux d'insertion des diplômés de l'ETFPA à 90 %. L'objectif

retenu pour le PSGouv 2 sur la période 2021-2024 est de doubler la proportion des apprenants par rapport à l'effectif du secondaire général (10%) et le taux d'insertion des diplômés de l'ETFPA (65%).

La stratégie mise en œuvre dans l'ACT se décline en trois (3) phases clés :

- (i) Amélioration de l'accès à l'ETFPA. Il s'agit donc de renforcer les capacités d'accueil en réhabilitant et construisant les établissements publics et les internats sur toute l'étendue du territoire national et d'inciter les fondateurs privés à participer de manière plus responsable à cette dynamique. Le renforcement des capacités des enseignants et des personnels sera en adéquation avec l'augmentation des capacités d'accueil.
- (ii) Amélioration de l'offre de formation : Il s'agit d'une part de déployer au niveau national une offre de formation à l'égard des sortants de l'enseignement général et de rénover les curricula de formation avec l'appui des milieux professionnels afin d'obtenir de meilleurs taux d'insertion professionnelle.
- (iii) Pilotage du dispositif : Il s'agira d'assurer une bonne gouvernance du système en créant un cadre réglementaire approprié, en faisant la promotion de la bonne gouvernance et en sensibilisant la population sur les filières rénovées et les débouchés de l'ETFPA.

3.2.1. Améliorer l'accès au dispositif de l'ETFPA

L'objectif du Gouvernement est de bâtir un dispositif de formation de l'ETFPA accessible, équitable et inclusif. En effet, les coûts induits par la faiblesse des capacités d'accueil et l'éloignement des établissements rendent le dispositif existant couteux pour les populations démunies. Celles-ci renoncent à s'orienter vers l'ETFPA au profit de l'apprentissage informel.

Pour améliorer la couverture nationale et accroître les capacités d'accueil du dispositif de formation de l'ETFPA, le programme prévoit sur la période 2022-2024 la construction de dix (10) nouveaux établissements dans les villes de Korhogo, Dabakala, Gbéléban, Ebimpé, Yopougon, Diabo, Yamoussoukro, Kong, Aboisso et Botro. Le financement de ces constructions est déjà acquis dans le cadre d'accords de financement signés avec des partenaires.

Il s'agit de la première phase d'un plan plus général de construction, à l'horizon 2030, de 28 nouveaux établissements afin de faire passer l'effectif actuel de 35 000 à 200 000 apprenants dans les établissements publics.

L'objectif est d'avoir à cet horizon une pyramide des établissements :

- Dans chaque département, un Centre de Formation Professionnelle (CFP) et une Unité Mobile de Formation (UMF) gravitant autour de ce centre ;
- Dans chaque région, un Lycée Professionnel (LP) ;
- Dans chaque district, un Institut Professionnel et Techniques (IPT).

Dans le cadre du PSGouv 2, afin d'assurer l'attractivité des établissements et améliorer la qualité de la formation, 38 établissements existant seront réhabilités pour redorer l'image de l'ETFP. Il s'agira non seulement de restaurer les locaux dégradés mais aussi de rénover les plateaux techniques en collaboration avec le secteur productif et en assurant la promotion des filières innovantes.

Les premières réhabilitations concerneront les lycées techniques d'Abidjan, de Yopougon et de Bouaké.

La réouverture des internats apparaît indispensable pour assurer l'accès et le maintien dans le système des apprenants provenant des familles démunies et éloignées des sites des établissements. Elle permet d'assurer l'inclusivité et l'accès équitable à la formation dans les établissements publics. A ce jour, seulement quatre (4) établissements sont dotés d'internats fonctionnels. Ce sont : Le LP de Grand-Lahou, le CFP Affotobo, le CET de Mankono et le CFP d'Abengourou. A terme, ce projet permettra d'accroître la capacité d'accueil des internats de 6000 lits sur un objectif de 50 000 en 2030.

3.2.2. Renforcer les capacités des personnels

La faible insertion des diplômés est en grande partie liée à la qualité de la formation et de l'encadrement. L'insuffisance à la fois en quantité et en qualité des personnels contribue fortement à ce problème de qualité.

Pour ce faire, il est prévu dans le programme de recruter et former 920 personnels d'encadrement et formateurs. Ce recrutement permettra, d'une part, de combler le déficit résiduel dans certaines disciplines telles que les mathématiques (40% de besoins non couverts), les filières industrielles, et, d'autre part, de faire face aux besoins liés à l'ouverture de nouveaux établissements.

Le programme prévoit le renforcement des capacités de 3000 personnels d'enseignement, d'orientation et d'encadrement, soit 80% de l'effectif actuel. Ce renforcement de capacités se fera à travers des stages d'immersion (seul 2% du personnel enseignant a bénéficié d'une telle expérience en entreprise), séminaires pédagogiques, de voyages d'études de spécialisation, etc.

Afin de s'assurer de la qualité de l'enseignement dans les établissements, un programme de certification des établissements privés sera mis en place. Par ailleurs, des avantages fiscaux pourraient être accordés aux établissements certifiés afin de les inciter à accroître leurs capacités d'accueil.

3.2.3. Déployer des classes prépa CAP sur l'étendue nationale

Afin de favoriser l'accès au dispositif de l'ETFPA à un grand nombre d'élèves provenant de l'enseignement général, l'ACT prévoit de déployer au plan national les classes Prépa CAP et former ainsi 150 000 jeunes provenant de l'enseignement général. Ce projet permettra d'absorber le flux de jeunes sortis trop tôt du système éducatif. Des expériences pilotes pour ce type de formation sont en cours depuis 2019.

3.2.4. Assurer l'adéquation Formation-Emploi

En vue de développer des programmes de formation répondant aux besoins du secteur productif, l'ACT prévoit, en partenariat avec les entreprises à travers le Comité National des Branches Professionnelles (CNBP), de rénover ou d'élaborer 50 programmes de formation diplômantes.

La construction et l'équipement d'un centre de développement des curricula de formation de l'ETFPA facilitera le travail de veille prospective auprès des entreprises. Le financement de ce centre est prévu dans le cadre du C2D2.

Des stages (immersion, validation, qualification) en entreprise seront organisés pour 50 000 élèves issus des structures de formation de l'ETFPA afin de les doter de compétences pratiques indispensables à une insertion réussie dans le monde du travail.

3.2.5. Assurer la Communication sur l'ACT

Il s'agit de mettre en place une stratégie de communication afin d'aboutir à une meilleure perception de l'ETFPA auprès de la population ivoirienne.

Cette stratégie de communication devra couvrir tout le territoire national et promouvoir le partenariat avec le secteur productif et les collectivités, susciter l'innovation et valoriser les talents des apprenants. Elle devra couvrir tous les acteurs de l'écosystème de l'ETFPA afin de leur donner une meilleure visibilité et compréhension de la formation professionnelle et technique.

L'objectif est d'obtenir 450 000 sur la durée du programme soit plus de 10 fois le nombre annuel actuel de postulants.

3.2.6. Favoriser le pilotage, la gestion et le suivi-évaluation des activités de l'académie des talents

Le pilotage comprend la mise en place du cadre règlementaire, organisationnel et fonctionnel ainsi que l'opérationnalisation des organes de gouvernance de l'ACT.

La gestion couvre le respect du manuel de procédures en matière de gestion financière, de passation de marchés et de responsabilités sociales et environnementales.

Le suivi-évaluation consistera à mettre en place un système d'information permettant de collecter régulièrement les données en vue du calcul et de l'analyse des valeurs des indicateurs du programme afin d'en améliorer la performance.

Le coût total de cette seconde composante est de **404,87 Milliards de Franc CFA dont 142,26 sont déjà acquis et donc 262,61 à rechercher. La répartition de montant par année est la suivante (0,055 en 2021, 76,79 en 2022, 163,99 en 2023 et 164,04 la dernière année).**

Annexes

Tableau 1 : Objectifs quantitatifs du programme

Objectifs / Actions	Indicateurs	Structure Responsable	Référence	Année Ref.	Objectifs quantitatifs PSGouv				
					Total	2021	2022	2023	2024
Objectif 1 : Formation d'un million de personnes en quête de qualification et d'insertion (Ecole de la seconde chance)									
1.01. Former par apprentissage 300 000 personnes en quête de qualification et d'insertion sur toute l'étendue du territoire national	Nombre de personnes en quête de qualification et d'insertion formés par apprentissage	AGEFOP / DAIP	12 000	2016-2020	300 000	-	50 000	100 000	150 000
1.02. Former 688 400 personnes en quête de qualification et d'insertion à travers des formations qualifiantes de courte durée à visée d'insertion sur toute l'étendue du territoire	Nombre de personnes en quête de qualification et d'insertion formées à travers des formations qualifiantes de courte durée à visée d'insertion	AGEFOP / DAIP	32 515	2016-2020	688 400	-	100 000	238 400	350 000
1.03. Former 4 500 personnes en quête de qualification et d'insertion aux métiers ruraux dans le département de Botro	Nombre de personnes en quête de qualification et d'insertion aux métiers ruraux dans le département de Botro	PNMR	-	2020	4 500	-	1 500	1 500	1 500
1.04. Certifier les compétences professionnelles de 3 000 travailleurs par la Validation des Acquis des Expériences (VAE)	Nombre de travailleurs dont les compétences professionnelles ont été certifiées à travers la VAE	DAIP	-	2020	3 000	-	1 000	1 000	1 000
1.05. Renforcer les capacités de 30 000 maitre-artisans issus du secteur productif	Nombre de maitre-artisans dont les capacités ont été renforcées	AGEFOP / DAIP	-	2020	30 000	-	10 000	10 000	10 000
1.06. Assurer un accompagnement individualisé pour les personnes formées à l'E2C	Nombre de personnes formées à l'E2C ayant bénéficié d'un accompagnement individualisé	AEJ	-	2020	505 800	600	77 800	173 300	254 100

1.07. Mettre en place un fonds de garantie d'insertion auprès des institutions financières pour les personnes formées à l'E2C	Nombre de personnes formées à l'E2C ayant bénéficié du fonds de garantie à l'insertion	AEJ	-	2020	505 800	600	77 800	173 300	254 100
1.08. Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'Ecole de la seconde chance	Nombre de postulants à l'E2C	METFPA	-	2020	2 000 000	1 200	305 600	685 000	1 008 200
1.09. Assurer le pilotage, la gestion et le suivi-évaluation des activités de l'Ecole de seconde chance	Taux d'atteinte des objectifs	METFPA	-	2020	95%	95%	95%	95%	95%
1.10. Former 5600 personnes en quête de qualification et d'insertion des régions du Boukani, de la Bagoué, du Poro et du Tchologo dans les chantiers école, champs école et fermes école	Nombre de personnes en quête de qualification et d'insertion des régions du Boukani, de la Bagoué, du Poro et du Tchologo formées dans les chantiers école, champs école et fermes école et insérées professionnellement	DAIP	-	2020	5 600	600	1 000	2 000	2 000
1.11. Former 1500 personnes en quête de qualification et d'insertion des régions du Boukani, de la Bagoué, du Poro et du Tchologo avec les unités de formation mobile	Nombre de personnes en quête de qualification et d'insertion formées avec les unités de formation mobile dans les régions du Boukani, de la Bagoué, du Poro et du Tchologo	DAIP	-	2020	1 500	-	300	600	600
1.12. Installer 07 antennes de l'AGEFOP (Bagoué, Tchologo, Boukani, Poro, Guiglo, Aboisso, Katiola)	Nombre d'antennes de l'AGEFOP ouvertes	AGEFOP	15	1992-2020	7	-	4	3	-
Objectif 2 : Amélioration de l'accès, de l'offre de formation et de la couverture nationale de l'ETFPA									
2.01. Réhabiliter 38 établissements de l'ETFPA en y intégrant les plateaux techniques des filières innovantes (énergies renouvelables, agricultures moderne, etc...)	Nombre d'établissements réhabilités	METFPA	16	2016-2020	38	-	8	15	15

2.02. Construire 10 établissements (dans les villes de Korhogo, Dabakala, Kong, Gbéléban, Ebimpé, Yopougon, Diabo, Yamoussoukro, Aboisso, Botro)	Nombre d'établissements construits et opérationnels	METFPA	1	2016-2020	10	-	-	5	5
2.03. Augmenter la capacité d'accueil des internats de 6 000 lits	Nombre de lits ouverts dans les internats	METFPA	737	2020	6 000	-	2 000	2 000	2 000
2.04. Recruter et former 920 personnels d'enseignement, d'orientation et d'encadrement	Nombre de personnels d'enseignement et d'encadrement recrutés	IPNETP	2 138	2011-2020	920	-	270	300	350
2.05. Renforcer les capacités de 3 000 personnels d'enseignement, d'orientation et d'encadrement	Nombre de formateurs formés	CIDFOR / IPNETP	-	0	3 000	-	1 000	1 000	1 000
2.06. Former 150 000 élèves dans les classes préparatoires CAP de l'ETFPA	Nombre d'élèves formés en Prépa CAP	MENA / METFPA	237	2018-2020	150 000	-	50 000	50 000	50 000
2.07. Construire et équiper un (1) centre de développement des curricula	Nombre de centre de développement de curricula construits et opérationnels	UCP-EF	-	2020	1	-	-	-	1
2.08. Rénover ou élaborer 50 programmes de formation diplômantes/qualifiantes en lien avec le secteur productif	Nombre de programmes de formations élaborés ou rénovés	IG / IPNETP	11	2016-2020	50	-	6	22	22
2.09. Développer les stages en entreprises (Immersion, Validation, Qualification) pour 50000 formés issus des structures de formation de l'ETFPA	Nombre de formés de l'ETFPA mis en stage en entreprise	DFPI	16 000	2020	50 000	-	10 000	20 000	20 000
2.10. Renforcer l'encadrement des établissements privés	Nombre d'établissements privés répondants aux standards de l'ETFPA	Inspection Générale	-	2020	200	-	50	75	75
2.11. Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'Académie des Talents	Nombre de postulants à l'académie des talents	METFPA	43 000	2019	450 000	-	100 000	150 000	200 000
2.12. Assurer le pilotage, la gestion et le suivi-évaluation des activités de l'Académie des Talents	Taux d'atteinte des objectifs	METFPA	-	2020	1	1	0,9500	0,9500	0,9500

Tableau 2 : Budget du programme

Objectifs / Actions	Objectif PSGouv	Budget PSGouv (en Millions de franc CFA)						Financement acquis ETAT	Financement acquis Bailleur	Reliquat à rechercher
		Coût Unitaire	Total	2021	2022	2023	2024			
Objectif 1 : Formation d'un million de personnes en quête de qualification et d'insertion (Ecole de la seconde chance)										
1.01. Former par apprentissage 300 000 personnes en quête de qualification et d'insertion sur toute l'étendue du territoire national	300 000	0,4	120 000	-	20 000	40 000	60 000	-	39 000	81 000
1.02. Former 688 400 personnes en quête de qualification et d'insertion à travers des formations qualifiantes de courte durée à visée d'insertion sur toute l'étendue du territoire	688 400	0,4	275 360	-	40 000	95 360	140 000	-	-	275 360
1.03. Former 4 500 personnes en quête de qualification et d'insertion aux métiers ruraux dans le département de Botro	4 500	1,5	6 750	-	2 250	2 250	2 250	-	6 560	190
1.04. Certifier les compétences professionnelles de 3 000 travailleurs par la Validation des Acquis des Expériences (VAE)	3 000	0,4	1 200	-	400	400	400	-	600	600
1.05. Renforcer les capacités de 30 000 maitre-artisans issus du secteur productif	30 000	0,125	3 750	-	1 250	1 250	1 250	-	-	3 750
1.06. Assurer un accompagnement individualisé pour les personnes formées à l'E2C	505 800	0,1	50 580	60	7 780	17 330	25 410	-	-	50 580
1.07. Mettre en place un fonds de garantie d'insertion auprès des institutions financières pour les personnes formées à l'E2C	505 800	0,4	202 320	240	31 120	69 320	101 640	-	-	202 320
1.08. Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'Ecole de la seconde chance		-	825	50	275	250	250	-	50	775
1.09. Assurer le pilotage, la gestion et le suivi-évaluation des activités de l'Ecole de seconde chance	1	-	67 245	95	10 531	23 059	33 560	-	-	67 245
1.10. Former 5600 personnes en quête de qualification et d'insertion des régions du Boukani, de la Bagoué, du Poro et du Tchologo dans les chantiers école, champs école et fermes école	5 600	1	5 600	600	1 000	2 000	2 000	-	-	5 600
1.11. Former 1500 personnes en quête de qualification et d'insertion des régions du Boukani, de la Bagoué, du Poro et du Tchologo avec les unités de formation mobile	1 500	4	6 000	-	1 200	2 400	2 400	-	-	6 000

1.12. Installer 07 antennes de l'AGEFOP (Bagoué, Tchologo, Boukani, Poro, Guiglo, Aboisso, Katiola)	7	9,5	67	-	38	29	-	-	-	67
Coût total objectif 1 :			739 697	1 045	115 844	253 647	369 160	-	46 210	692 320
Objectif 2 : Amélioration de l'accès, de l'offre de formation et de la couverture nationale de l'ETFPA										
2.01. Réhabiliter 38 établissements de l'ETFPA en y intégrant les plateaux techniques des filières innovantes (énergies renouvelables, agricultures moderne, etc...)	38	2500	95 000	-	20 000	37 500	37 500	-	-	95 000
2.02. Construire 10 établissements (dans les villes de Korhogo, Dabakala, Kong, Gbéléban, Ebimpé, Yopougon, Diabo, Yamoussoukro, Aboisso, Botro)	10	12000	120 000	-	-	60 000	60 000	-	120 000	-
2.03. Augmenter la capacité d'accueil des internats de 6000 lits	6 000	5	30 000	-	10 000	10 000	10 000	-	20 000	10 000
2.04. Recruter et former 920 personnels d'enseignement, d'orientation et d'encadrement	920	1	920	-	270	300	350	-	-	920
2.05. Renforcer les capacités de 3000 personnels d'enseignement, d'orientation et d'encadrement	3 000	0,25	750	-	250	250	250	-	-	750
2.06. Former 150 000 élèves dans les classes préparatoires CAP de l'ETFPA	150 000	0,65	97 500	-	32 500	32 500	32 500	-	-	97 500
2.07. Construire et équiper un (1) centre de développement des curricula	1	0	2 263	-	2 263	-	-	-	2 263	-
2.08. Rénover ou élaborer 50 programmes de formation diplômantes/qualifiantes en lien avec le secteur productif	50	0	1 060	-	100	480	480	-	-	1 060
2.09. Développer les stages en entreprises (Immersion, Validation, Qualification) pour 50000 formés issus des structures de formation de l'ETFPA	50 000	0,315	15 750	-	3 150	6 300	6 300	-	-	15 750
2.10. Renforcer l'encadrement des établissements privés	200	20	4 000	-	1 000	1 500	1 500	-	-	4 000
2.11. Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'Académie des Talents	450 000	0	825	50	275	250	250	-	-	825
2.12. Assurer le pilotage, la gestion et le suivi-évaluation des activités de l'Académie des Talents	1	0	36 807	5	6 981	14 908	14 913	-	-	36 807
Coût total objectif 2 :			404 875	55	76 789	163 988	164 043	-	142 263	262 612
Coût total du Programme :			1 144 571	1 100	192 633	417 635	533 203	-	188 473	954 932